



**COMITÉ DE
PARENTS**

Centre
de services scolaire
des Phares

Québec 

Comité de parents – Centre de services scolaire des Phares

Procès-verbal de la rencontre du Comité de parents du Centre de services scolaire des Phares,
tenue le 16 mai 2023, à 18 h, au gymnase de l'école des Alizés,
située au 45, avenue de la Grotte, Mont-Joli

Présences :

M ^{me} Ginette Amyot	Déléguée du CCEHDAA
M ^{me} Julie Barbeau	Déléguée de l'école de la Rose-des-Vents
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	Déléguée de l'école des Beaux-Séjours (quitte à 21 h 10)
M ^{me} Nancy Carrier	Déléguée des écoles Ste-Luce – Bois-et-Marées – Lévesque
M. Alexandre Charest	Délégué de l'école Langevin – St-Jean
M ^{me} Cynthia Charette	Déléguée de l'école de l'Écho-des-Montagnes-Lavoie
M. Matthew Chapman	Président et Délégué de l'école des Merisiers
M ^{me} Rosalie Davreux	Déléguée de l'école des Sources
M ^{me} Heidi-Kim Ferguson	Déléguée de l'école des Cheminots
M. Tony Franceschini	Délégué de l'école de Mont-Saint-Louis – Du Saint-Rosaire (quitte à ?)
M. Sylvain Gagné	Délégué de l'école du Mistral
M. Éric Lepage	Délégué de l'école Élisabeth-Turgeon
M ^{me} Jacky Malenfant	Déléguée de l'école Paul-Hubert
M. Bruno Ouellet	Délégué de l'école du Rocher – d'Auteuil
M. Jason Ouellet	Délégué de l'école du Grand-Pavois
M ^{me} Sylvie Perron	Déléguée de l'école Norjoli
M ^{me} Sophie Picard	Déléguée de l'école des Alizés
M ^{me} Brigitte Poirier	Déléguée de l'école de l'Estran

Invités :

M. Jean-François Brisson	Directeur adjoint du Service des ressources matérielles et du Transport (Quitte à 20 h 17)
M ^{me} Cathy-Maude Croft	Secrétaire générale (Quitte à 20 h 28)
M ^{me} Madeleine Dugas	Directrice générale (Quitte à 20 h 17)
M ^{me} Marie-Hélène Gagné	Directrice du Service des ressources éducatives (Quitte à 20 h 17)
M ^{me} Mary-Elen Gamache Brouillard	Secrétaire de réunion
M ^{me} Catherine Lapointe	Responsable de la gestion administrative à l'organisation scolaire (Quitte à 20 h 17)
M ^{me} Nancy Prévèreault	Conseillère cadre à la direction générale et future directrice générale (Quitte à 20 h 17)
M ^{me} Zoé Ross-Lévesque	Coordonnatrice aux communications (Quitte à 20 h 17)
M. Carl Ruest	Directeur du Service des ressources matérielles et du Transport (Quitte à 20 h 17)

Absences :

M ^{me} Emmanuelle Charette	Déléguée de l'école des Hauts-Plateaux
M ^{me} Élie Hallé	Déléguée de l'école de la Colombe
M. Hugo Martin	Délégué de l'école de l'Aquarelle
M ^{me} Myriam Morissette	Déléguée de l'école du Portage
M ^{me} Émilie Ringuet	Déléguée de l'école Boijoli
M ^{me} Catherine Roy	Déléguée de l'école Grand-Défi

1. OUVERTURE, PRÉSENCES ET MOT DE BIENVENUE (19 H 02)

Le Président, M. Matthew Chapman, souhaite la bienvenue à mesdames Marie-Hélène Gagné, Catherine Lapointe, Cathy-Maude Croft, Madeleine Dugas et Nancy Prévèreault ainsi que Messieurs Jean-François Brisson et Carl Ruest et les remercie d'avoir accepté de venir présenter leurs sujets au Comité de parents. Ils débutent leurs présentations à 19 h 02 et ces dernières prennent fin à 20 h 17.

La séance régulière ouvre à 20 h 24, à la suite des présentations des membres invités.

2. PRÉSENTATIONS DES INVITÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES

2.1 Suivis des travaux sur le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Madame Marie-Hélène Gagné débute sa présentation en résumant les travaux qui ont été effectués par le Comité d'engagement à la réussite des élèves (CERÉ), les directions d'écoles et le Conseil d'administration (CA).

Elle présente ensuite l'énoncé de vision qui a résulté de la consultation qui a été effectuée auprès de toutes les instances : *Notre phare : Ensemble, apprendre et s'accomplir !*

Conformément aux orientations du *Plan stratégique* qui a récemment été transmis par le ministère de l'Éducation (MÉQ), le nouveau PEVR du CSSDP devra tenir compte des 4 grands objectifs suivants :

- Accroître la réussite des élèves ;
- Moderniser et valoriser la formation professionnelle ;
- Élaborer de nouveaux projets pédagogiques particuliers ;
- Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves.

Le ministère a donc établi 9 indicateurs provinciaux (données ou statistiques à surveiller) pour ces 4 grands objectifs. Le CSSDP souhaite en ajouter une 10^e, qui sera commune à tous ses établissements et possiblement une 11^e.

L'objectif visé d'ici 2027 est d'augmenter la proportion d'élèves compétents par l'obtention de résultats de 70 % et plus. Cet objectif a été établi à partir des résultats obtenus à la suite d'études sur le décrochage scolaire.

L'échantillonnage ministériel des données se fera lors de l'examen de français (compréhension et lecture) en 4^e année du primaire, de l'examen de résolution de problèmes mathématiques (raisonnement et logique) en 6^e année du primaire et de l'examen d'écriture en français de la 2^e secondaire. Cependant, grâce à un tableau de bord et à l'analyse de l'ensemble des résultats des élèves, les enseignants du CSS seront à même d'identifier les concepts qui sont moins bien compris par leurs élèves et pourront ainsi ajuster leur enseignement en fonction de cela.

Cette culture de données servira également à préparer les plans d'action annuels des écoles et pourra indiquer les lacunes à combler pour chaque école, ce qui teintera les projets éducatifs et plans de mise en œuvre de chaque établissement. L'évaluation des autres matières qui ne sont pas à sanction, telle que l'anglais par exemple, s'effectuera par le taux de diplomation.

Concernant le 4^e objectif du ministère, soit l'amélioration du climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves, le ministère mettra prochainement en place un outil référentiel sur lequel nous pourrons nous baser pour faire une analyse juste de tous les milieux. Cela remplacera les plans de lutte contre la violence et l'intimidation (CVI) qui sont actuellement en vigueur dans les écoles.

Madame Madeleine Dugas annonce ensuite que la version préliminaire du PEVR du CSSDP sera envoyée au Président le 24 mai prochain pour une consultation à effectuer entre le 24 mai et le 9 juin 2023.

En réponse à un questionnement soulevé sur l'objectif d'augmentation de la réussite des élèves, Madame Nancy Prévèreault désire rassurer tous les parents en leur expliquant qu'avec ce nouveau PEVR, on souhaite favoriser la réussite de tous les élèves, tant ceux qui sont en difficulté que ceux en douance.

2.2 Proposition des modifications aux quartiers scolaires en lien avec l'ouverture du projet Lab-École

M. Carl Ruest commence sa présentation en présentant les principaux éléments dont le Comité d'analyse des quartiers scolaires a dû tenir compte lors de l'élaboration de la proposition des modifications à apporter.

Il explique qu'un quartier scolaire ne tient pas nécessairement compte des limites municipales, principalement pour des raisons de logistique du transport, qui est un critère d'importance pour le redécoupage des quartiers scolaires.

Le Comté d'analyse s'est également référé aux données démographiques fournies par le ministère (enfants 0-4 ans) et aux projets d'aménagement urbains à venir dans la ville de Rimouski et dans les municipalités environnantes.

Finalement, pour rééquilibrer les taux d'occupation dans chacune des écoles impactées par l'arrivée de la nouvelle école, on a dû tenir compte des règles de formation des groupes prescrites par la *Loi sur l'Instruction publique*.

Les 3 quartiers qui seront impactés par l'arrivée de cette nouvelle école sont ceux de l'école du Grand-Pavois – de Ste-Agnès, de l'école des Sources et de l'école Élisabeth-Turgeon. Les changements proposés sont principalement localisés dans le secteur des Prés du Rosaire.

Voici un résumé des conséquences des changements proposés :

- **Grand-Pavois – de Ste Agnès** : Ces changements n'auraient aucun impact sur les concentrations Art-Études et Sport-Études qui sont déjà offertes actuellement. Cela permettrait également le retrait des roulottes et donc de se réappropriier et de réaménager la cour d'école et les locaux intérieurs. Au niveau de la clientèle scolaire, une trentaine d'élèves seraient touchés par ce redécoupage.
- **Élisabeth-Turgeon** : En rééquilibrant le taux d'occupation de l'école, cela permettrait la remise en place de classes de francisation à cette école, qui est située dans un secteur où plusieurs familles immigrantes se sont établies. Cela permettrait aussi le réaménagement des espaces intérieurs. Une trentaine d'élèves seraient directement touchés par ce redécoupage.
- **Des Sources** : Pour cette école qui est déjà à sa pleine capacité, ces changements permettraient de rééquilibrer la clientèle. Puisque la municipalité a confirmé que certains projets de développement résidentiel sont à venir, le redécoupage de ce quartier scolaire a dû tenir compte de cela. C'est la raison pour laquelle le village de St-Anaclet se retrouverait à être divisé en deux. Encore une fois, une trentaine d'élèves seraient touchés par ce redécoupage.
- **Nouvelle école** : Selon cette proposition, cette école pourrait accueillir une clientèle d'environ 500 élèves répartis dans 25 classes et autres espaces d'apprentissage, ce qui représente un taux d'occupation de 90 %. La sécurité des élèves aux abords de cette école est un enjeu d'importance, tant pour la ville de Rimouski que pour le Centre de services scolaire, c'est pourquoi on prévoit l'aménagement de 3 débarcadères désignés pour les parents, en dehors du périmètre prévu pour la circulation des autobus.

Madame Zoé Ross-Lévesque annonce à l'assemblée qu'une conférence de presse est prévue avec les médias le 17 mai et que la page dédiée aux quartiers scolaires sur le site Web du CSSDP sera mise à jour le même jour. Il sera possible d'y consulter les propositions des nouvelles cartes qui entreraient en vigueur en 2024-2025, ainsi qu'une foire aux questions, qui permettra de répondre à la plupart des questions des parents en lien avec ce redécoupage.

Les conseils d'établissements des écoles touchées ont reçu la même présentation lors d'une séance extraordinaire simultanée le 15 mai dernier.

À la suite d'une question concernant le redécoupage possible pour d'autres quartiers scolaires, M. Ruest explique que l'analyse de ces derniers est refaite annuellement et que des changements sont possibles dans les prochaines années à venir. Cependant, en ce qui concerne la proposition actuelle, la priorité était de prévoir les impacts de l'arrivée de la nouvelle école sur notre territoire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CP-22-23-108R-01

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour. Les sujets suivants sont ajoutés au point 11 « Divers ». De plus, on propose de laisser ce point ouvert jusqu'à la fin de la séance.

- Bilan de la conférence de D^{re} Nadia
- Mot de remerciement pour les élèves de l'école des Alizés

Il est proposé par M^{me} Sophie Picard et appuyé par M^{me} Jacky Malenfant d'adopter l'ordre du jour de cette séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. ÉLECTION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CP-22-23-108R-02

M^{me} Jacky Malenfant propose que M^{me} Cathy-Maude Croft agisse à titre de Présidente d'élections ainsi que M^{me} Mary-Elen Gamache Brouillard à titre de secrétaire d'élection, ce qu'elles acceptent.

La nomination d'un scrutateur n'est pas requise puisqu'une seule candidature a été déposée par district.

M^{me} Cathy-Maude Croft prend la parole et rappelle les procédures et consignes appliquées pour la désignation des membres au conseil d'administration du Centre de services scolaire.

À la suite de la période de candidature se terminant le 1^{er} mai 2023, trois candidatures ont été soumises. L'une pour le district 2, une pour le district 3 et une autre pour le district 4. Les trois candidatures ont été acceptées par M^{me} Jacky Malenfant.

- Pour le district 2, M^{me} Julie Barbeau est élue par acclamation. Elle accepte son mandat de 3 ans qui débutera le 1^{er} juillet 2023.
- Pour le district 3, M. Éric Lepage est élu par acclamation. Il accepte son mandat de 3 ans qui débutera le 1^{er} juillet 2023.
- Pour le district 4, M^{me} Marie-Pierre Boucher est élue par acclamation. Elle accepte son mandat de 3 ans qui débutera le 1^{er} juillet 2023.

Aucune candidature n'ayant été soumise pour le district 1 lors du premier tour, un 2^e appel de candidatures s'est tenu du 3 au 9 mai au terme duquel une candidature a été déposée. Il s'agit de la candidature de M^{me} Heidi-Kim Ferguson. Cette candidature a été acceptée par M^{me} Jacky Malenfant. M^{me} Ferguson est élue par acclamation. Elle accepte son mandat, qui débutera le 17 mai 2023 et prendra fin le 30 juin 2025, puisqu'il s'agit du remplacement d'un poste vacant.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Il est proposé par M. Sylvain Gagné et appuyé par M^{me} Rosalie Davreux d'adopter les résultats des élections, soit :

District 1 : M^{me} Heidi-Kim Ferguson, pour un mandat du 17 mai 2023 au 30 juin 2025 ;

District 2 : M^{me} Julie Barbeau, pour un mandat du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026 ;

District 3 : M. Éric Lepage, pour un mandat du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026 ;

District 4 : M^{me} Marie-Pierre Boucher, pour un mandat du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisqu'il n'y a pas de public présent à la séance, aucune question n'est soumise au Comité de parents.

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

6.1 Lecture du procès-verbal et suivi à la rencontre du 18 avril 2023

Les membres ont fait la lecture du procès-verbal de la séance du 18 avril 2023 avant la présente rencontre. Madame Malenfant demande aux membres présents s'ils ont des modifications ou des corrections à apporter au projet de procès-verbal du 18 avril 2023. Les modifications suivantes sont demandées :

- Précision que le voyage est pour les élèves de l'école Écho-des-Montagnes.
- Coquilles nommées par Heidi-Kim

Suivis : Le retour de consultation sur les *Règles de passage du primaire au secondaire et du 1^{er} cycle du secondaire au 2^e cycle du secondaire* a été envoyé par courriel le 9 mai dernier.

6.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2023

CP-22-23-108R-03

Il est proposé par M. Alexandre Charest et appuyé par M^{me} Heidi-Kim Ferguson, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2023 en incluant les corrections demandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. CONSULTATIONS

7.1 Modification au calendrier scolaire de la FGJ 2023-2024

CP-22-23-108R-04

Les 11 journées pédagogiques qui étaient réservées à la clientèle du préscolaire deviendront des journées d'école, durant lesquelles les élèves du préscolaire seront pris en charge en tout ou en partie par le service de garde. Cela aura pour effet de diminuer la charge des parents et d'augmenter les heures de travail du personnel en service de garde. Les modalités de ces journées resteront à la discrétion de chaque école.

Madame Jacky Malenfant propose de recommander au Service des ressources éducatives que les communications qui seront envoyées aux parents à ce sujet soient simples, concises et adaptées à leur réalité. Elle suggère de ne s'en tenir qu'au changement qui a été apporté, soit le retrait de ces journées au calendrier scolaire. Cette proposition est appuyée par M^{me} Brigitte Poirier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2 Modification des quartiers scolaires en lien avec l'ouverture du projet de Lab-École

CP-22-23-108R-05

À la suite de la présentation du Comité d'analyse du redécoupage des quartiers scolaires, beaucoup de préoccupations sont soulevées et le Comité ne se sent pas à l'aise de recommander l'adoption de la proposition qui leur a été présentée. Afin de s'assurer de bien représenter les enjeux de l'ensemble des parents qui sont touchés par ces changements, M. Éric Lepage propose qu'un sous-comité spécifique procède à une consultation publique et récolte tous les commentaires émis par le public dans un rapport qui sera soumis au Centre de services scolaire. M. Bruno Ouellet, qui appuie cette proposition, soulève qu'il sera important de ne pas modifier ni censurer les commentaires par souci de transparence et de liberté d'expression.

Le Président demandera une extension de délai pour la remise de la recommandation du Comité de parent, idéalement après la séance du mois de juin 2023. En parallèle, un message invitant la population à se prononcer sur la proposition de redécoupage des quartiers scolaires sera publié sur la page Web et Facebook du Comité de parent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. OPP ET CONSEILS D'ÉTABLISSEMENTS

Estran

Brigitte demande si les membres présents ont des suggestions pour écouler les surplus du service de garde. On lui suggère d'utiliser ces surplus pour acheter de l'équipement qui appartiendra au service de garde, mais qui pourrait être mis à la disposition de l'ensemble des élèves de l'école.

Mistral

Des élèves de l'école du Mistral ont remporté la demi-finale de l'Est-du-Québec des brigades culinaires. L'équipe gagnante participera à la finale provinciale, qui aura lieu le 3 juin prochain à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), à Montréal.

Écho-des-Montagnes

La conférence de D^{re} Nadia qui a été choisie par le conseil d'établissement est *Les impacts d'un sur le TDA/H sur la vie familiale d'un enfant...tout un défi pour les parents.*

9. TRÉSORERIE

9.1 Acceptation des dépenses depuis la dernière séance

CP-22-23-107R-06

M^{me} Nancy Carrier présente les dépenses encourues depuis la dernière réunion.

Opérations courantes du Comité de parents

Frais d'intérêts : 2,95 \$
Frais de secrétariat : 140,00 \$
Frais de déplacement 926,29 \$

**Solde au compte : 6 079,10 \$, au
16/05/2023**

Fonds commun

Dépôt 0 \$
Dépenses 2 672,52 \$

**Solde au compte : 5 881,22 \$, au
16/05/2023**

Il est proposé par M. Bruno Ouellet et appuyé par M^{me} Rosalie Davreux d'accepter les dépenses du Comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. INFORMATIONS

10.1 Présidence

M. Chapman mentionne qu'il a reçu une lettre de la FCPQ au sujet de la Semaine de l'engagement parental, en suivi à la mise en candidature de M. Sylvain Gagné à l'Ordre de la fédération. On procède ensuite à la remise du ruban « Distinction Bronze » à M. Sylvain Gagné.

10.2 Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Consultation - Projet de loi 23

Le ministre de l'Éducation a déposé le 4 mai dernier le projet de loi 23 modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* et édictant la *Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*. L'équipe de la FCPQ a étudié ce projet de loi et invite maintenant les comités de parents à partager leur point de vue via une consultation. Une réponse à cette consultation est attendue **au plus tard le 22 mai 2023, à 23 h 59**. Une seule réponse par comité de parents.

- [Projet de loi 23](#)
- [Tableau comparatif avant/après de la loi](#)
- [Faits saillants du projet de loi](#)
- [Document contenant les questions de la consultation](#)

Consultation des parents membres du conseil d'administration de leur CSS

En plus de cette consultation, l'équipe a préparé un questionnaire individuel destiné aux membres parents des conseils d'administration des CSS. La FCPQ craint que ceux-ci ne soient pas consultés sur ce projet de loi. Elle souhaite donc leur offrir l'opportunité de partager leur opinion. Le délai pour répondre au questionnaire est le même : **au plus tard le 22 mai à 23 h 59**.

[Cliquez ici](#) pour accéder au questionnaire destiné aux membres parents des CA des CSS.

Un nouveau fascicule pour vous

L'équipe des services-conseils a préparé [un nouveau fascicule](#) sur le fonctionnement et la régie interne du comité de parents, ainsi qu'un [modèle de régie interne](#). Vous pouvez les consulter ainsi que d'autres guides et capsules, dans la section [comités de parents](#) du site internet de la FCPQ.

La FCPQ reçoit le protecteur national de l'élève !

Assistez gratuitement au webinaire du 24 mai 18 h 30, dans lequel M^e Jean François Bernier présentera la procédure de traitement des plaintes qui sera mise en place dès la rentrée scolaire 2023 dans le but d'assurer un traitement plus rapide, efficace et objectif des plaintes.

[Inscription](#)

Grand rendez-vous national des parents | 3 juin 2023

Thème : On se mobilise pour surmonter les défis! Contribution de 50 \$ pour la participation sur place, la participation à distance est gratuite. Dernière chance d'acheter un bloc de places pour le comité de parents.

Webinaires et soirées POP à venir :

[L'organisme de participation des parents](#) : 23 mai 2023

[Le Protecteur national de l'élève et la nouvelle procédure de traitement des plaintes](#), 24 mai 2023

[Soirée POP : Le comité de parents](#), 30 mai 2023

[Accompagner l'enfant autiste dans son cheminement scolaire](#) : 31 mai 2023

[Soirée POP : Le comité de parents du service de garde](#), 6 juin 2023

Prochain Conseil général

La prochaine rencontre du conseil général ainsi que l'assemblée générale annuelle se tiendront le 3 juin 2023 à Longueuil.

10.3 Conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Phares (CSSDP)

La dernière séance du conseil d'administration du CSSDP a eu lieu le 9 mai dernier. Voici en résumé les points qui ont été traités lors de cette séance :

- Adoption du *Suivi budgétaire 2022-2023* et des *Orientations budgétaires* pour la prochaine année scolaire ;
- Autorisation d'adhérer à un groupe d'achat regroupé avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le service de téléphonie cellulaire et le service d'agence de sécurité ;
- Proposition de calendrier pour les séances de l'année 2023-2024 (proposition rejetée et adoption remise à la prochaine séance)
- Octroi de contrat pour l'installation d'un revêtement synthétique sur le terrain de Football de l'école du Mistral ;
- Abrogation de la *Politique sur les consultations publiques*
- Présentation des rapports d'activités des comités du CA

Après la rencontre les administrateurs ont également discuté des sujets suivants :

- Suivi des travaux sur le PEVR ;
- Projet de loi-23 et ses impacts sur la gouvernance scolaire ;
- Service de traiteur avec *Buffet de marque* dans les écoles qui se termine à la fin de cette année.

10.4 Comité consultatif de transport

Suivi de l'analyse du dossier de l'attente des élèves de l'autobus de St-Flavie,

Le Service du transport scolaire a évalué la possibilité de faire des modifications au circuit sans devoir y ajouter d'autobus et en a conclu que les délais d'attente des élèves resteraient les mêmes. Plutôt que de devoir attendre dans le stationnement de l'école, les élèves auraient à rester le même nombre de temps sur la route.

Suivi des recommandations du comité de parents sur la consultation sur la Politique d'accessibilité au transport scolaire :

Recommandation N° 1 : Concernant le calcul de la majoration de l'allocation compensatoire aux parents, le CP recommandait que le montant de la majoration soit proposé par la direction et fasse l'objet d'une démarche de concertation entre les parents et le conseil des professionnels de la santé concernés. Le comité consultatif de transport (CCT) a rejeté le fait que cette majoration soit proposée par la direction, mais a accepté la démarche de concertation, puisque c'était déjà de cette façon qu'ils procédaient. Comme ce n'était pas mentionné dans aucun document, le texte suivant a été ajouté au point 1 de la *Procédure relative à la Politique d'admissibilité au transport scolaire* :

« Le transport gratuit d'élèves HDAA demeurant à une distance de marche inférieure à celles précisées à la Politique (réf. : 1.1.1 b) et 1.1.2 c) et d)), est aussi possible lorsque pour des raisons de sécurité des élèves impliqués, le Service des ressources éducatives en requiert l'établissement. »

Recommandation No 4. : La diminution de la distance de marche de 800 m à 500 m pour les élèves de niveau préscolaire 4 ans a été acceptée.

Tarif du transport du midi

Le Service de transport scolaire s'attend à un déficit d'environ 40 000 \$ à la fin de cette année. Par conséquent, le coût du transport du midi sera majoré à 305 \$ pour l'année 2023-2024. Avec le renouvellement à venir des contrats avec les transporteurs, il faudra s'attendre à ce que ce service sur l'heure du midi soit remis en question.

Période d'inscription et modalités de versement

La période officielle d'inscription est en cours et se déroule du 11 au 26 mai 2023. Les dates pour effectuer les versements ont été modifiées et auront désormais lieu le 1^{er} octobre, 1^{er} décembre et le 1^{er} février. Cela permettra de commencer les démarches de recouvrement plus tôt et de cesser de fournir le service de transport aux utilisateurs qui n'ont pas payé leurs droits.

Délai de traitement des demandes d'accommodement

Le Service du transport scolaire tente de répondre aux demandes d'accommodement au fur et à mesure qu'ils les reçoivent, mais doivent parfois attendre des informations de la part des transporteurs avant de pouvoir accepter une demande ou non. Dès qu'ils sont informés qu'une demande ne pourra pas être acceptée, ils transmettent tout de suite la réponse aux parents. On peut donc considérer que si nous n'avons pas reçu de réponse à moins d'une semaine du jour de la rentrée scolaire, la demande sera acceptée. Si un parent prévoit demander un accommodement pour l'année suivante, le Service suggère d'envoyer leur demande le plus tôt possible, quitte à l'annuler plus tard si le besoin n'est plus nécessaire.

10.5 Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCEHDAA)

Il n'y a rien de nouveau depuis la dernière réunion. La prochaine réunion est prévue à la fin du mois de mai.

11. DIVERS

11.1 Bilan de la conférence de D^{re} Nadia

Environ 80 parents ont assisté à la conférence de D^{re} Nadia. Cette conférence a été très appréciée par les gens qui y ont participé. M^{me} Heidi-Kim Ferguson partagera le document qui a été présenté lors de l'événement aux membres du comité de parent.

Le comité conférence souhaiterait commencer à organiser dès maintenant la prochaine conférence du Comité de parent, afin que cette dernière ait lieu en novembre prochain. Comme ce moment n'est pas une période très occupée généralement, cela pourrait permettre la participation d'un plus grand nombre de gens.

Ce sujet sera abordé à la prochaine rencontre du Comité de parent.

11.2 Mot de remerciement aux élèves de l'école des Alizés

Afin de féliciter le travail exceptionnel des élèves qui ont reçu les membres présents ce soir, le Comité de parents préparera une lettre de remerciement qui sera remise à tous ces élèves, ainsi qu'aux membres du conseil d'établissement de l'école des Alizés et de sa direction.

11.3 Fin de mandat pour la secrétaire de réunion

Madame Mary-Elen Gamache Brouillard annonce à l'assemblée qu'en raison du fait qu'elle a accepté un nouveau poste au service des ressources humaines du CSSDP, à partir du 1^{er} juillet 2023, elle ne sera plus en mesure d'assurer le secrétariat et la prise de note des rencontres du Comité de parents. Elle sera présente pour la dernière rencontre de l'année scolaire 2022-2023.

11.4 Bilan de la journée de mobilisation (22 avril 2023)

Étant donné que plusieurs événements ont eu lieu à cette même date, peu de gens ont participé à cette journée organisée par la FCPQ.

12. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Les membres présents ont beaucoup apprécié la visite de l'école et sont fiers du travail accompli par les jeunes qui les ont reçus. Les membres ont aussi apprécié le fait que les présentations du personnel du CSSDP aient eu lieu sur place, puisque cela favorise les échanges.

13. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du Comité de parents aura lieu le 20 juin prochain, à la salle CA-107-108 du Centre administratif du CSSDP, situé à Rimouski.

L'heure d'arrivée est à déterminer pour le moment, car un souper de fin d'année est prévu avant la séance. Pour l'occasion, nous ferons préparer des boîtes à lunch chez Suzie Quimper. M^{me} Heidi-Kim Ferguson enverra un formulaire à tous les membres et substituts du Comité de parent pour connaître leur choix de repas et confirmer leur présence en même temps.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**CP-22-23-107R-07**

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et appuyé par M. Jason Ouellet de procéder à la levée de l'assemblée à 23 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Matthew Chapman
Président
Comité de parents 2022-2023

Alexandre Charest
Secrétaire
Comité de parents 2022-2023